

# Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex (SIRS de FRONTENEX)

## Compte rendu du Conseil Syndical 30 juin 2009 – 18h30 – Mairie de Frontenex

**Présents :** Mesdames et Messieurs André VAIRETTO, Président, Jean-Paul GIRARD, 1er Vice-Président, , Noëlle DREVON, Secrétaire, Sandra ORTEGA, Chantal SIMONNET (membres du bureau), Christian BENEITO, Serge BISASSON, Patrice BLANDIN, Pierre DURANDO, Gilbert FRANQUET, Marie-France LOMBARDI, Bernard REY, Danièle ROCCHIA, Alain ROUX-MOLLARD

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Jean-François ALLARD, Sandrine BERTHET Gérard CLAREY Rachel CUVEX-MICHOLIN, André DURAND, Jean-Pierre FAZZARI, Isabelle FLACHARD, François GAUDIN, Ginette LOMBARD, Elisabeth REY, Jocelyne RITTENER-RUFF, François RIEU

**Secrétaire de Séance :** Sandra ORTEGA

**Assistait également à la réunion :** Sébastien GAUDET, secrétaire du syndicat

André VAIRETTO, Président du Syndicat, remercie les conseillers syndicaux de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la réunion.

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2009 est validé à l'unanimité.

### Adoption de l'avenant n°5 à la convention liant le Conseil Général au SIRS

André VAIRETTO rappelle que le SIRS de Frontenex (Autorité organisatrice de Second Rang – AO2) et le Conseil Général de la Savoie (Autorité Organisatrice Principale) sont liés par une convention qui s'achève au 1<sup>er</sup> septembre 2009. Afin de travailler sur une nouvelle convention, il a été proposé de signer un avenant prorogeant d'une année cette convention.

Le Conseil Syndical du SIRS valide la signature de l'avenant n°5 à cette convention et nomme André VAIRETTO comme élu référent et interlocuteur du Conseil Général de la Savoie dans ce dossier.

### Projet de modification des statuts du Syndicat

André VAIRETTO rappelle la nécessité de modifier les statuts du syndicat, notamment pour acter le passage en syndicat mixte du fait de l'adhésion des deux Communautés de Communes (CoRAL et CCHCS) en lieu et place des communes adhérentes.

Il fait lecture du projet.

Il indique que le projet ne sera pas soumis à approbation ce jour car une modification substantielle au niveau de l'article 12 – Répartition des contributions - exposé ci-après, nécessite un approfondissement avec les élus des Communautés de Communes :

#### « Dépenses d'administration générale

*Toutes les collectivités territoriales adhérentes contribuent aux dépenses d'administration générale du Syndicat en proportion du nombre d'élèves transportés au Collège de Frontenex, inscrits dans les circuits de transports dont elles ont délégué la compétence au Syndicat.*

*Ces contributions sont fixées annuellement par le Conseil Syndical sur la base des inscriptions pour l'année scolaire en cours au moment du vote du budget primitif.*

#### Dépenses de transport non ou partiellement subventionnées par le Conseil Général

*Pour la carte N°1, les coûts de transport des élèves non ou partiellement subventionnés par le Conseil Général de Savoie selon la charte départementale des transports seront intégralement répercutés aux communes ou EPCI dont ces élèves dépendent.*

*Pour la carte n°2, les coûts de transport des élèves non subventionnés par le Conseil Général de Savoie, ne répondant pas au critère de distance domicile-établissement de la charte départementale des transports seront intégralement répercutés aux communes ou EPCI dont ces élèves dépendent.. »*

Il indique que cela remet en cause le principe de « mutualisation » des coûts des transports non-subventionnés des enfants du collège, notamment pour les communes de Saint Vital, Sainte Hélène sur Isère et Tournon, dont certains enfants n'ont pas leur domicile à plus de 3kms comme l'exige la Charte des Transports Scolaires, édictée par le Conseil Général de la Savoie.

Avec cette nouvelle mouture, les communes ou intercommunalités concernées devront reverser au SIRS la différence entre le coût réel du transport et les subventions du Conseil Général.

En contrepartie, André VAIRETTO indique que les recettes liées aux ventes de cartes permettront de financer les frais de fonctionnement propre du syndicat et diminueront d'autant les appels à cotisation auprès des collectivités membres.

Après débat sur le projet de statut, le Conseil Syndical, sur proposition d'André VAIRETTO, le sollicite pour négocier auprès de la Sous-Préfecture d'Albertville le décalage de la modification des statuts au motif principal que la politique des transports menée par la CCHCS devrait conduire dans les deux prochaines années à une « absorption » du syndicat et qu'ainsi, la modification statutaire, qui engendrerait des difficultés à court terme, serait caduque à moyen terme.

## Modification du mode de fonctionnement des budgets « annexes »

André VAIRETTO rappelle la nature et le mode de répartition des budgets dits annexes (car votés en même temps que le budget du SIRS et concernant les mêmes communes)

➤ **Installations sportives de la Commune de Frontenex** (Salle de judo et gymnase des Coquelicots) : la commune de Frontenex refacture aux communes ayant des enfants au collège, un coût horaire d'utilisation de l'équipement.

➤ **Installations sportives de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie** (Stade de football et courts de tennis) : la CCHCS refacture aux communes ayant des enfants aux collèges, un coût horaire d'utilisation des équipements (la CCHCS ne perçoit pas la part des communes membres de la CCHCS)

➤ **Budget du Gymnase des Grands Champs** : la CCHCS établit un budget annuel de fonctionnement de l'équipement aux communes ayant des enfants aux collèges (la CCHCS ne perçoit pas la part des communes membres de la CCHCS).

➤ **Budget du Foyer Collège** : la commune de Frontenex verse directement la subvention au Foyer socio-éducatif et se fait rembourser (moins sa quote-part) par les autres communes.

André VAIRETTO rappelle l'historique de ces budgets qui ont toujours été votés dans le cadre des réunions budgétaires du SIRS et que la base de répartition (40% en fonction du potentiel fiscal / 60 % par rapport au nombre d'élèves au collège) s'applique depuis de nombreuses années.

André VAIRETTO rappelle qu'il avait été décidé, au dernier Conseil Syndical, de modifier le système actuel des budgets annexes.

Il est proposé de procéder ainsi :

- budgets des équipements sportifs intercommunaux (stade de foot, tennis...) et Gymnase des Grands Champs : la CCHCS fait directement appel aux communes sur la base d'un décompte
- budgets des équipements sportifs communaux (judo et gymnase des Coquelicots) : la Commune de Frontenex fait directement appel aux communes sur la base d'un décompte
- Foyer du Collège : l'association du Foyer socio-éducatif invite chaque commune, une fois par an, pour exposer les projets et les besoins, et sur la base d'un budget proposé, que chaque commune verse une subvention directe classique à cette association

Il est souhaité qu'une facturation soit établie de manière identique pour les deux gymnases.

Il est proposé de conserver les mêmes critères de répartition (60% pour le nombre d'élèves et 40% pour le potentiel fiscal).

André VAIRETTO propose également de ne plus faire d'appel à la Commune de Mercury, même si quelques enfants restent encore scolarisés, au motif que le montant des appels à cotisation de ces deux dernières années était disproportionné par rapport au nombre d'élèves, en raison des critères.

Il est toutefois convenu qu'en cas d'affluence dans les prochaines années d'élèves de Mercury, la question de la participation de cette commune sera réétudiée.

## Diagnostic des arrêts

André VAIRETTO fait part de la visite au début du mois de juin du cabinet UGUET, chargé par le Conseil Général de travailler sur la sécurisation des arrêts, sur les communes de Tournon et de Verrens Arvey.

Le diagnostic définitif sera livré à la rentrée, après échanges avec les Communes.

La Commune de Bonvillard souhaiterait bénéficier prochainement d'un tel diagnostic.

André VAIRETTO sollicitera le Conseil Général en ce sens.

## Expérimentations de gilets fluorescents

Monsieur Le Président fait part d'échanges avec le Conseil Général, et notamment Monsieur PIRAT, Directeur des Transports, sur la possibilité de mettre en place une expérimentation, à la prochaine rentrée scolaire, de ports de gilets fluorescents par les élèves de primaire transportés par le SIRS.

Il a été décidé que cette remise des gilets aura lieu à la salle polyvalente de Frontenex, le jeudi 3 septembre 2009 à 17h00.

Dans la continuité de cette initiative vouée à la sécurité des élèves, les élus souhaiteraient que l'ANATEEP réalise une réunion de sensibilisation des enfants de 6<sup>ème</sup>, sur la sécurité dans et à proximité du bus.

Monsieur Le Président indique que la démarche incombe aux établissements scolaires mais qu'il en fera part à l'ANATEEP.

## Questions diverses

### ➤ Transports des élèves de Mercury

André VAIRETTO fait part de la décision du bureau, en sa séance du 6 mai 2009, de donner une suite favorable à la demande de parents d'un élève, domicilié à Mercury et anciennement scolarisé au collège Combe de Savoie, de prendre en charge cet enfant sur un circuit existant du SIRS (arrêt « Les 3 nants » à Plancherine) du fait de sa scolarisation depuis avril au collège de Frontenex. Il précise que le changement d'établissement a été motivé par des problèmes de violences sur cet enfant.

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Syndical, la position du bureau en 2008 qui avait refusé le transport des élèves de Mercury (sauf 3 élèves, afin de leur permettre de finir leur scolarité à Frontenex).

Marie-France LOMBARDI précise que la Commune de Mercury donne un avis négatif sur les demandes, dans le sens où elle ne souhaite pas participer financièrement au transport, leurs élèves devant être scolarisés sur Albertville.

André VAIRETTO fait donc part de la position du bureau du 6 mai 2009, qui a fixé la prise en charge des enfants de Mercury aux conditions suivantes :

- accueil des enfants domiciliés à Mercury, ayant obtenu une dérogation pour être scolarisés au Collège de Frontenex
- dans la limite des places disponibles sur les circuits existants
- sans création de points d'arrêt supplémentaires
- délivrance des cartes provisoires du SIRS à la fin du mois de septembre de l'année scolaire, après évaluation des places disponibles
- courrier argumenté et justifié par des documents officiels des établissements scolaires

Le Conseil Syndical valide cette proposition.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30.

**Le Président,**

**André VAIRETTO**